



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

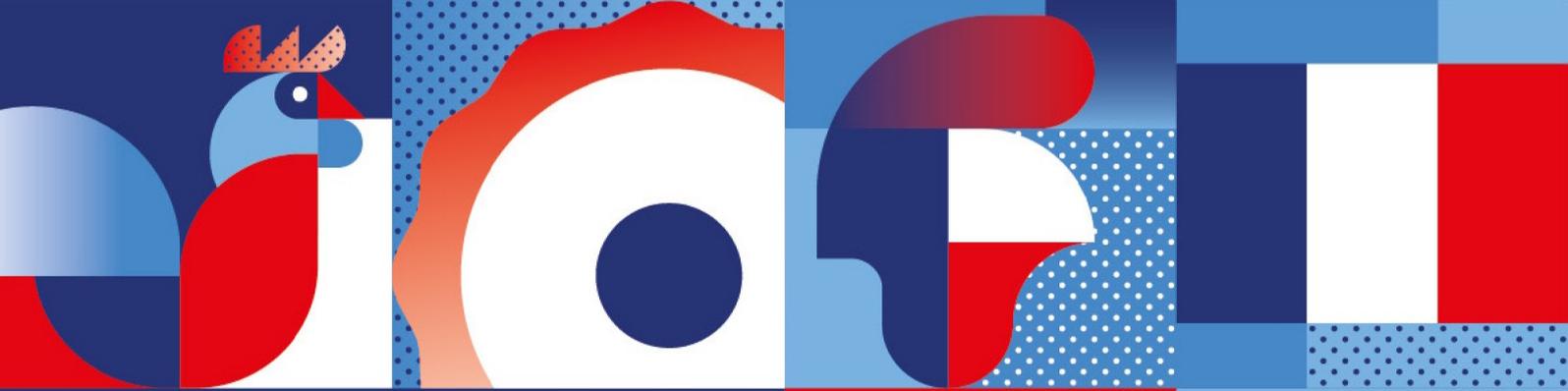
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PAYS HÔTE



# LE RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE DANS LA MARNE

DOSSIER DE PRESSE



1.

**RENDEZ VOUS LE  
30 JUIN !**

Le relais de la Flamme olympique, qui est arrivée en France le 8 mai 2024, marquera un temps de célébration de la grande fête populaire que seront les Jeux Olympiques.

Evènement exceptionnel s'étendant sur 69 jours dans plus de 450 villes, c'est une occasion unique pour diffuser l'esprit olympique et paralympique partout en France et de mettre en avant la richesse et la diversité de notre patrimoine (lieux historiques, sites naturels, savoir-faire) et des pratiques sportives grâce aux 11 000 relayeurs qui y prennent part, représentent la société dans toute sa richesse et font vivre les valeurs du sport et du collectif partout en France.

Le département de la Marne accueillera la Flamme Olympique dimanche 30 juin à l'occasion de la 45ème étape du relais. 114 porteuses et porteurs se relayeront dans tout le département jusqu'à Reims pour la cérémonie du chaudron.

Son parcours la mènera sur un parcours d'environ 20kms dans 7 villes :

- Vitry-le-François à partir de 9h ;
- Giffaumont-Champaubert (Lac du Der) à partir de 10h25 ;
- Châlons-en-Champagne à partir de 11h07 ;
- Sainte-Menehould à partir de 13h20 ;
- Epernay à partir de 15h09 ;
- Sézanne à partir de 17h19 ;
- Reims à partir de 17h47 avec une arrivée prévue à 19h20 Porte de Mars.



Le programme des animations est disponible sur les sites internet des communes concernées.

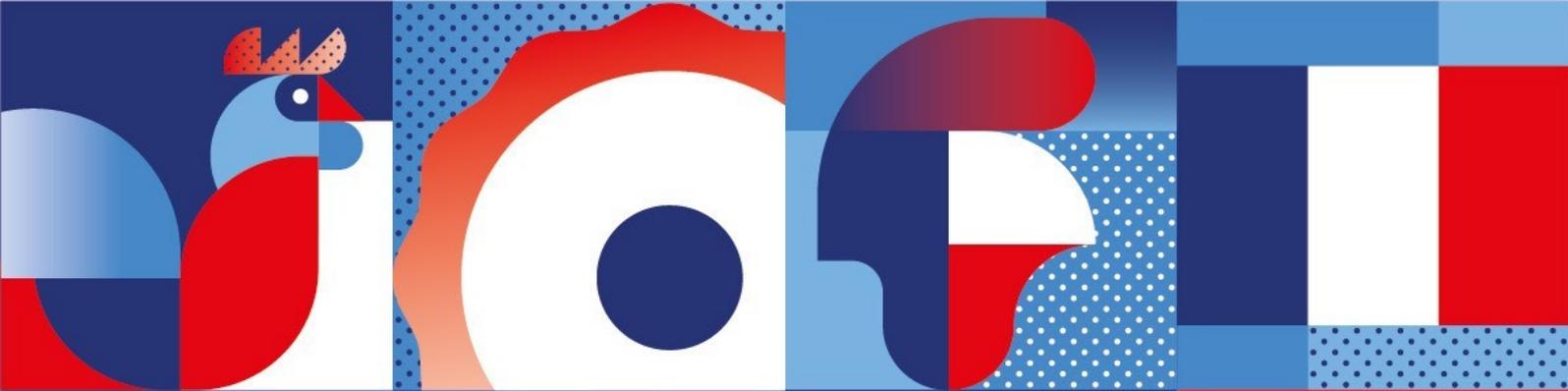
Les festivités seront nombreuses, à ne pas manquer :

- le flashmob olympique à Vitry-le-François sur le village « *Vitry se prête aux Jeux* »
- le transport de la flamme sur le Lac du Der à bord de l'embarcation des *Champ-Dragon Ladies*
- le relais collectif de la Fédération française de sport adapté à Châlons-en-Champagne
- la traversée de la célèbre Avenue de Champagne à Epernay
- les démonstrations de breakdance et de basket-ball acrobatique à Sainte-Menehould
- le pique-nique géant et le concert à Sézanne
- l'arrivée au chaudron à Reims précédée par la haie d'honneur

Entre autre !

A noter que compte-tenu de la concomitance du passage de la flamme et du premier tour des élections législatives le 30 juin, le parcours a été conçu pour assurer aux électeurs l'accès au bureau de vote et la réalisation des opérations électorales dans les meilleures conditions.

Plus d'informations [ici](#)



2.

## DISPOSITIF DE SECURITE

Les services de l'État sont mobilisés de longue date pour l'organisation générale et la sécurité de l'évènement, en lien avec les collectivités concernées, le Comité organisateur des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP) et le Comité national pour la Sécurité des Jeux (CNSJ) du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

La sécurisation de l'itinéraire de la Flamme repose notamment sur :

- o la mise en place d'un dispositif de jalonnement de forces de sécurité intérieure et de policiers municipaux ;
- o la mise en place de barriérages et de mesures d'interdiction de stationnement ;
- o la mobilisation possible d'unités de force mobile supplémentaires dans la ville étape et dans les villes de passage ;
- o une bulle de sécurité permanente de policiers et gendarmes chargée de la protection rapprochée des relayeurs et de la Flamme
- o le gardiennage et le maintien de l'intégrité de la Flamme tout au long de son parcours.

Dans la Marne dimanche 30 juin ce sont plus de **1400 effectifs qui seront mobilisés** dont :

- 700 policiers et gendarmes dont 585 effectifs départementaux police/gendarmerie et 2 unités de force mobiles ;
- 121 policiers municipaux des villes traversées, en étroite coordination avec les forces de sécurité Etat ;
- 110 pompiers et secouristes ;
- 267 effectifs des associations de sécurité civile et autres bénévoles ;
- 25 militaires de l'opération Sentinelle ;
- 124 agents de sécurité privée ;
- 20 effectifs de l'école nationale de police de Reims ;
- 40 réservistes

Des arrêtés instaurant des périmètres de protection pour les 7 parcours seront pris. Ils permettront les palpations et les contrôles des sacs, aléatoires ou systématiques selon les zones.

La sécurisation de l'étape d'arrivée à Reims et de la cérémonie d'allumage du Chaudron concentre une partie des moyens déployés, dans la mesure où la partie finale du parcours avec l'arrivée au Square de la Porte de Mars (site de célébration gratuit et ouvert à tous de 15h30 à 19h45) attirera un grand nombre de spectateurs :

- inspection, filtrage et palpation pour toutes les personnes qui souhaitent accéder à la Porte de Mars;
- l'introduction dans l'enceinte du site de célébration de matières dangereuses est interdite. La liste des objets interdits est affichée aux entrées Grand Public. Toute présence d'animaux en liberté ou tenus en laisse est interdite (hors chiens d'aveugles). La consommation d'alcool et de produits stupéfiants est interdite.
- un drone de la police nationale sera déployé pendant la cérémonie du Chaudron pour assurer une captation d'images retransmise en direct au sein centre opérationnel départemental en préfecture ;
- déploiement d'un dispositif de lutte anti drones pour contrer tout type de menace aérienne ;

#### **Moyens spéciaux mobilisés sur l'ensemble du Relais de la Flamme :**

- 3 drones police et gendarmerie ;
- 1 avion de la PAF ;
- un dispositif anti-drones présent dans les convois de la Flamme ;
- 4 VTT ;
- 1 équipe cynophile

#### **Mesures de police administrative**

Dans le contexte de posture Vigipirate « Urgence Attentat » et afin d'assurer la sécurisation optimale de l'itinéraire, le préfet de la Marne prendra plusieurs arrêtés applicables sur tout ou partie du département. Ils seront consultables sur le site des services de l'État dans la Marne.

- interdiction de manifestations
- interdiction de tecknival
- interdiction de tout survol hors drones FSI et Paris 2024
- interdiction de vente et de transport de carburants et d'artifices
- interdiction de transport d'armes

- interdiction de navigation sur une partie du lac du Der

### Restrictions en matière de mobilité

- Fermeture des axes routiers empruntés 2 heures avant le passage du Relais de la Flamme ;
- Le stationnement de véhicules est interdit le long du parcours ;

Les habitants des communes traversées sont invités à consulter le site internet de leur municipalité pour prendre connaissance des mesures détaillées dans chacune d'entre elles.

#### Contacts presse :

Préfecture de la Marne  
Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle  
Pôle de la communication interministérielle  
Tél : 03 26 26 11 81 – 03 26 26 11 87  
Port : 07 89 04 46 53 - 06 88 74 76 54  
Mél : [pref-communication@marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@marne.gouv.fr)

  
**PRÉFET  
DE LA MARNE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

